



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent de la condition féminine

---

FEWO



NUMÉRO 041



1<sup>re</sup> SESSION



41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 27 septembre 2012**



**Présidente**

**Mme Marie-Claude Morin**



## Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 27 septembre 2012

•(0850)

[Traduction]

**La greffière du comité (Mme Marlene Sandoval):** Bonjour.

Chers membres du comité, je constate que nous avons le quorum.

[Français]

Je dois informer les membres que la greffière du comité ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. La greffière ne peut recevoir aucune autre motion et ne peut entendre de recours au Règlement, ni participer au débat.

[Traduction]

Nous pouvons donc procéder à l'élection à la présidence.

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le président doit être un député de l'opposition officielle.

[Français]

Je suis prête à recevoir des motions pour l'élection à la présidence.

Madame Day, vous avez la parole.

**Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD):** Madame la greffière, je veux proposer que Mme Marie-Claude Morin soit élue présidente du comité.

[Traduction]

**La greffière:** Mme Anne-Marie Day propose que Marie-Claude Morin soit élue présidente du comité.

[Français]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et Mme Marie-Claude Morin dûment élue présidente du comité.

Avant d'inviter Mme Morin à prendre le fauteuil, si le comité le désire, nous procéderons maintenant à l'élection des postes à la vice-présidence.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 106(2) du Règlement, le premier vice-président doit être un député du parti ministériel. Je suis maintenant prête à recevoir des motions à cet effet.

Allez-y, madame Truppe.

**Mme Susan Truppe (London-Centre-Nord, PCC):** Je propose la candidature de Tilly O'Neill Gordon

[Français]

**La greffière:** Il est proposé par Mme Truppe que Mme Tilly O'Neill Gordon soit élue première vice-présidente du comité.

[Traduction]

Y a-t-il d'autres motions?

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

[Français]

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** Je déclare la motion adoptée et Mme Tilly O'Neill Gordon dûment élue première vice-présidente du comité.

[Traduction]

Nous procédons maintenant à l'élection d'un deuxième vice-président.

Conformément au paragraphe 106(2), le deuxième vice-président doit être un député de l'opposition provenant d'un autre parti que celui de l'opposition officielle.

[Français]

Je suis maintenant prête à recevoir des motions pour l'élection de la deuxième vice-présidente.

[Traduction]

**Mme Roxanne James (Scarborough-Centre, PCC):** Je propose la candidature de Judy Sgro.

**L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.):** Merci, Roxanne.

[Français]

**La greffière:** Il est proposé par Mme James que Mme Judy Sgro soit élue deuxième vice-présidente du comité.

[Traduction]

Plaît-il au comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**La greffière:** J'invite maintenant Mme Morin à occuper le fauteuil.

•(0855)

[Français]

**La présidente (Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD)):** Bonjour tout le monde. Il me fait plaisir de reprendre le fauteuil de présidente pendant cette session. Je vous remercie de me faire confiance.

J'aimerais aussi en profiter pour souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres du comité. Monsieur Aspin, je vous souhaite la bienvenue. Je souhaite aussi la bienvenue à Mme Hassainia, du côté de l'opposition officielle. Je vous félicite. Je suis sûre qu'on va avoir une belle session et qu'on va bien travailler ensemble.

Étant donné qu'on vient de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence, je suggère de passer maintenant aux travaux du comité, si le comité y consent, bien sûr. Cela nous permettra d'avoir une séance de plus. Quelqu'un s'oppose-t-il à cela?

Madame Freeman, vous avez la parole.

**Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD):** Bonjour madame la présidente. Je vous félicite pour votre réélection.

Le NPD demande au comité d'accepter de recevoir plus de témoins lors de l'étude sur le harcèlement sexuel dans les milieux de travail assujettis à la réglementation fédérale. Cette semaine, nous avons soumis trois noms à la greffière. Grosso modo, ce sont des professeurs qu'il a été assez difficile de rejoindre durant les vacances estivales.

**La présidente:** Je vous arrête tout de suite, madame Freeman. Le comité n'a pas encore adopté une liste officielle de témoins. De plus, les membres du comité doivent étudier les travaux du comité avant de procéder à l'étape suivante. Je suis désolée.

**Mme Mylène Freeman:** C'est bien, je m'excuse.

**La présidente:** C'est normal, on en apprend tous les jours au sujet des procédures.

**Mme Mylène Freeman:** Peut-on soumettre les noms maintenant?

**La présidente:** On pourra en discuter pendant l'étude des travaux du comité.

**Mme Mylène Freeman:** Il faudrait simplement changer...

**La présidente:** Les discussions sur les travaux du comité se déroulent souvent à huis clos

**Mme Mylène Freeman:** D'accord, je suis désolée.

**La présidente:** Beaucoup de comités procèdent à l'élection à la présidence et ne continuent pas par la suite l'étude des travaux du comité. Ils préfèrent ajourner la séance. Avant de procéder à l'étude des travaux du comité, je dois vérifier si tout le monde accepte que nous procédions de cette façon. Il faut le consentement unanime des membres du comité pour procéder à l'étude des travaux du comité. Y a-t-il une objection? Madame Truppe, vous avez la parole.

[Traduction]

**Mme Susan Truppe:** Si nous allons discuter des travaux du comité, je crois que nous devons poursuivre la séance à huis clos. Est-ce exact? Oui.

[Français]

**La présidente:** Nous allons poursuivre nos travaux à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

---







**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*  
Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5  
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943  
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services  
Public Works and Government Services Canada  
Ottawa, Ontario K1A 0S5  
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943  
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757  
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca  
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>